







Office de Tourisme ET DU THERMALISME DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE

Siège: L'Envol - Place Jean Jaurès 12 110 CRANSAC-LES-THERMES

Bureau de Cransac : 05 65 63 06 80 Bureau de Decazeville: 05 65 43 18 36 Bureau de Flagnac : 05 65 63 27 96

tourisme@decazeville-communaute.fr www.tourisme-paysdecazevillois.fr

Compte-rendu de la réunion du Comité de Direction du 18 Octobre 2022

Le Mardi 18 Octobre 2022 à 20 h , le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire Epic s'est réuni à la salle des fêtes - Grange du Château à BOUILLAC, sous la Présidence de Mr Michel RAFFI, Président de l'Office de Tourisme Communautaire.

Etaient présents: (16 membres)

- -Collège des élus communautaires titulaires : M. Jean-Pierre BALDIT, M. Francis CAYRON, M. Gilles PONS, M. Michel RAFFI, Mme Chantal MAZENQ, M. Roland JOFFRE, M. Jean-Michel REYNES.
- -Collège des élus communautaires suppléants : Mme Christine TEULIER, Mme Virginie CARTRON, M. Jean-Paul GINESTET, Mme Laurence WENZEK, Mme Cécile PRONZAC.
- Collège des représentants et professionnels du Tourisme titulaires : M. Nicolas JACQUEMIN, M. André ROMIGUIERE, Mme Stéphanie ROQUES.
- Collège des représentants et professionnels du Tourisme suppléants : Mme Sabine GODIN.

Etaient absents excusés : (19 membres)

- Elus communautaires Titulaires et Suppléants : M. Laurent ALEXANDRE, Mme Virginie AGUIAR, Mme Evelyne CALMETTE, M. Pierre TIEULIE, Mme Michèle JOSEPH-EDMOND, Mme Marie-Hélène MURAT GUIANCE
- -Représentants et professionnels du Tourisme Titulaires et Suppléants : M. Matthieu BARRAU, Mme Monique ROBERTIES, M. Roger LESCURE, M. Jean-Pierre VAUR, M. Jean-Luc CALMELLY, Mme Sophie ROUDIL, M. Claude CHASTAND, M. Yves LACOUT, Mme Isabelle LEFILLEUL, M. Marc PORTE, M. Christian BERNAD, M. Francis MAZARS, Mme Marie-Hélène PRIVAT.

Le quorum étant atteint (13 membres votants sur 25 membres), le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire -Epic- peut donc délibérer valablement.

ORDRE DU JOUR:

- ▶ 1 Approbation du compte-rendu de la séance du 29/06/2022
- ▶ 2 Financier : Décision Modificative n° 1 du budget principal
- ▶ 3 Financier : Décision Modificative n° 1 du budget annexe
- ▶ 4 Indicateurs statistiques bureaux d'accueil, site internet, bateau et terra olt
- ▶ 5 Marché public pour la prestation de restauration à bord du bateau
- ▶ 6 Création d'une Commission d'Appel d'Offres
- ▶ 7 Personnel : remplacement d'un agent pour congés maternité

Personnel: annualisation d'un CDD pour les équipements touristiques

Personnel: charte du télétravail

- ▶8 Convention de prestations de services maintenance Terra Olt
- ▶9 Tarifs 2023 des prestations de l'Office de Tourisme
- ▶ 10 Diagnostic de l'hébergement touristique marchand Decazeville Communauté CRTLO et ADAT
- ► 11 Informations diverses

Avant d'aborder le premier point de l'ordre du jour, le Président nomme **les personnes excusées** à la réunion de ce soir.

Puis la désignation d'un secrétaire de séance est faite en la personne de Stéphanie ROQUES, assistée du secrétaire auxiliaire, la directrice de l'Office de Tourisme.

1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 29/06/2022

Le compte-rendu de la réunion du comité de direction du 29/06/2022 est validé à l'unanimité des membres présents et représentés.

► 2 – Financier : Décision Modificative nº 1 du budget principal

Le Président expose au Comité de Direction le projet de Décision Modificative n°1 du Budget Principal sur la section de Fonctionnement.

En effet le reversement de la collecte de la taxe de séjour par les hébergeurs du territoire est encaissé sur le compte de Decazeville Communauté qui reverse ensuite intégralement à l'Office de Tourisme Communautaire EPIC.

Les prévisions budgétaires 2022 d'encaissement de taxe de séjour se trouvent en-dessous de la collecte enregistrée ce jour.

Il convient donc de prévoir davantage de crédits sur le budget de Decazeville Communauté qui a prévu une décision modificative lors du Conseil Communautaire du 21/09/2022 en ce sens pour encaisser puis reverser à l'Office de Tourisme Communautaire.

Sur le budget principal de l'Office de Tourisme la décision modificative pourrait se traduire ainsi :

RECETTES	DEPENSES		
Chapitre 70 : VENTE DE PRODUITS		Chapitre 011 : CHARGES à caractère général	+ 8 600 €
FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVICES			
-compte 706 – prestations de services	+ 1 600		
-compte 7088 – autres produits	+ 2 000		
d'activités annexes			
Chapitre 75: AUTRES PRODUITS DE		Chapitre 012 : CHARGES de personnel et frais	+ 20 000 €
GESTION COURANTE		assimilés	
-compte 753 – reversement de taxe de	+ 25 000		
séjour			
Total	+ 28 600 €		+ 28 600 €

Le Comité de direction à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, valide la Décision Modificative n°1 du Budget Principal sur la section de Fonctionnement comme proposée ci-dessus.

▶ 3 – Financier : Décision Modificative nº 1 du budget annexe

Le Président expose au Comité de Direction le projet de Décision Modificative n°1 du Budget Annexe sur la section de Fonctionnement.

Il s'agit de la constatation du versement de la dotation de pertes de recettes octroyée par l'Etat dans le cadre de la crise sanitaire.

RECETTES		DEPENSES		
Chapitre 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE -compte 7588 - Autres	+ 6 733	Chapitre 011 : CHARGES à caractère général	+ 6 733 €	
Total	+6733€		+ 6 733 €	

Le Comité de direction à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, valide la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe sur la section de Fonctionnement comme proposée ci-dessus.

► 4 —Indicateurs statistiques bureaux d'accueil, site internet, bateau et terra olt

Annexe 1

► 5 – Marché public pour la prestation de restauration à bord du bateau

Le Président expose au Comité de Direction que, dans le contexte lié à la crise sanitaire en 2020 et 2021, avait été choisis pour la partie restauration sur le bateau, des plateaux terroir froids individuels.

En 2022 la même formule a été gardée avec un contrat accord-cadre à bons de commande passé avec un restaurateur.

Pour 2023 au vu d'une amélioration du contexte sanitaire, le Président propose un nouveau contrat public, un accord-cadre à bons de commande mono attributaire mais alloti comme suit :

- Un lot plateaux terroir.
- Un lot menu restauration traditionnelle.

La durée de ce nouveau contrat serait d'une année renouvelable 03 fois d'une année, soit au total de 04 années.

L'accord-cadre ne comportera pas de montant annuel minimum mais un montant annuel maximum pour chacun des lots, à ne pas dépasser :

- Lot 1 plateaux terroir : soit un montant maximum du lot 1 de 58 160.00 € HT par an (soit 232 640.00 HT sur 4 ans)
- Lot 2 menu restauration traditionnelle: soit un montant maximum du lot 2 de 66 916.00 € HT par an (soit 267 664.00 € HT sur 4 ans).

Soit au total sur les 2 lots, un montant maximum de 125 076.00 € HT par an, soit 500 304.00 € HT pour 4 années.

Ainsi, le seuil européen de procédure formalisée pour les marchés de services et de fournitures courantes de 215 000.00 € HT pour la totalité du marché est dépassé. De ce fait, le lancement de la nouvelle consultation se fera en procédure formalisée.

Le Comité de direction à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, valide le lancement d'un nouveau contrat public à procédure formalisée.

► 6 – Création de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de l'OT EPIC et désignation de ses membres

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 ; Vu l'arrêté préfectoral n° 12-2016-10-25-001 du 25 octobre 2016 portant fusion des Communautés de Communes de Decazeville-Aubin et de la Vallée du Lot et création de Decazeville Communauté ; Vu la délibération n° 2017/066 du Conseil Communautaire de Decazeville Communauté du 02/03/2017 portant sur la modification des statuts de l'Office de Tourisme Communautaire constitué sous la forme d'un EPIC ;

Vu la délibération n° 014.15.07.2020 du Comité de Direction de l'EPIC du 15/07/2020 portant élection du Président :

Le Président, M. Michel RAFFI, expose qu'il convient de procéder à la création de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et à la désignation de ses membres.

La Présidence de la CAO sera assurée par le Président de l'EPIC ou son représentant.

L'EPIC doit élire en son sein :

- 3 membres titulaires et 3 membres suppléants dans le Collège des conseillers communautaires et

- 2 membres titulaires et 2 membres suppléants dans le Collège des représentants et professionnels du tourisme.

Il est proposé aux membres du Comité de Direction les éléments suivants :

-que toute convocation soit adressée par le Président ou son suppléant en son absence. Elle sera transmise de manière dématérialisée. Le délai de convocation est fixé à cinq jours francs et à un jour franc en cas d'urgence.

Le vote s'effectuera à main levée dans les conditions de quorum habituelles. Le Président aura voix prépondérante en cas de partage égal de voix entre les membres de la commission. A l'issue de la Commission, un procès-verbal sera rédigé.

- -que toutes décisions soient approuvées par vote à main levée à la majorité des suffrages exprimés ;
- -que soit approuvé le fonctionnement et la composition de la CAO comme énoncé ci-dessus ;
- -que soit approuvée la composition suivante de la CAO :

Président: Michel RAFFI

-Collège des conseillers communautaires :

3 membres TITULAIRES

3 membres SUPPLEANTS

Roland JOFFRE Christine TEULIER Jean-Michel REYNES Evelyne CALMETTE Cécile PRONZAC Jean-Paul GINESTET

-Collège des représentants et professionnels du tourisme :

2 Membres TITULAIRES

2 Membres SUPPLEANTS

Claude CHASTAND Stéphanie ROQUES Marc PORTE Florence AUBLE

Le Comité de direction à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, valide le l'ensemble des dispositions précitées et proclame les membres des deux collèges membres de la Commission d'Appel d'Offres de l'Office de Tourisme et du Thermalisme de Decazeville Communauté.

▶ 7 – Personnel: remplacement d'un agent pour congés maternité

Un agent de l'Office de Tourisme conseillère en séjour et guide conférencière de droit privé relevant de la convention collective des Offices de Tourisme sera en repos prénatal à compter du 10/11/2022.

Prévisions : 16 semaines de congé maternité, de la sem 45 (07 /11/2022) à la sem 08 (24/02/2023) + mars 2023 : congés.

Afin d'assurer la continuité des missions réalisées par cet agent, il convient de prévoir un CDD de remplacement pour la période du 21 Novembre 2022 au 31 Mars 2023.

Un état précis de ses missions a été réalisé avec une répartition sur :

- des missions transférables à l'équipe représentant une surcharge de travail ponctuelle sur la période donnée et
- des missions transférables à un autre agent en remplacement.

Récapitulatif des missions transférables à l'équipe OT :

- -Était en soutien sur le guide touristique
- -Mise à jour infos et supports pour les professionnels sur le site internet et base de données SITA
- -Rédactionnel patrimonial de la destination
- -Visites guidées patrimoine minier et industriel et visite ville Cransac
- -Accompagnement et pré-visites conseils classement meublés en binôme avec le remplaçant
- -Accueil physique et téléphonique

Récapitulatif des missions transférables à un remplaçant :

- -Guide hébergement : préparation avec l'imprimeur, volet encaissements et reçus
- -Guide restaurant, guide santé
- -Quelques missions sur le volet numérique en lien avec l'équipe
- -Accompagnement et pré-visites conseils classement meublés en binôme avec un agent de l'OT
- -Volet suivi de la taxe de séjour et relances

Le Comité de direction à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, valide le recrutement d'un CDD de remplacement pour la période du 21 Novembre 2022 au 31 Mars 2023 à hauteur de 20 h / semaine et pouvant aller jusqu'à 25 h maximum / semaine au vu de la charge de travail et des besoins du service.

7 ▶ – Personnel: annualisation d'un CDD pour les équipements touristiques

Au niveau du fonctionnement des équipements touristiques notamment de Terra Olt, un agent a fait valoir ses droits à la retraite au 31/07/2022. Ainsi dans l'organisation en 2022, un autre agent sous missions ponctuelles connaissant bien l'équipement touristique a pris le relais du fonctionnement de Terra Olt.

A cet effet une note sur le personnel des équipements touristiques avait été présentée en comité de direction de l'Office de Tourisme du 28/02/2022.

Son contrat CDD de droit privé à temps complet a été établi du 07 Mars au 31 décembre 2022 intégrant également la mission de guide matelot sur le bateau avec une annualisation du temps de travail lissée sur 10 mois de l'année.

Pour 2023, dans la continuité du fonctionnement des équipements touristiques, il convient d'établir un CDD à 35 h de 12 mois (du 01/01/2023 au 31/12/2023) avec une annualisation du temps de travail lissée sur l'année avec la répartition suivante des missions :

Mois	Missions
Janvier-Février-	Terra Olt : hivernage, préparation à l'ouverture, prospective
Mars	commerciale et missions pour les besoins de la structure
Avril	Accueil à terra olt
Mai-Septembre	Guide matelot Bateau

Octobre	Terra Olt
Novembre	Hivernage Terra Olt et prospective commerciale et missions pour les
Décembre	besoins de la structure + récupération d'heures et congés

Le Comité de direction à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, valide le recrutement d'un CDD de 35 h sur 12 mois (du 01/01/2023 au 31/12/2023) sur le fonctionnement des équipements touristiques avec une annualisation du temps de travail lissée sur l'année.

▶7 – Personnel : charte du télétravail

Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

L'année 2020 marquée par la crise sanitaire est venue bouleverser l'organisation professionnelle en imposant aux agents dont les activités le rendaient possible, la mise en œuvre, de façon généralisée, du télétravail et d'autres formes de travail à distance. Cette situation a soulevé des questions nouvelles tant juridiques qu'opérationnelles.

Le développement du télétravail a permis de réexaminer la place de cette modalité de travail, parmi d'autres, et d'interroger l'organisation du travail dans un service public comme celui de l'Office de Tourisme, au regard notamment de la continuité des services publics, des conditions d'exercice de leurs missions par les agents, de la conciliation de la vie personnelle et de la vie professionnelle, des organisations de service, du lien entre l'agent en télétravail et son collectif de travail, de son temps de travail et de la qualité du service rendu à l'usager.

Le télétravail est ainsi envisagé comme un mode d'organisation du travail parmi d'autres dans le cadre de l'accomplissement des missions des agents des services publics. Il répond aux principes du volontariat de l'agent, de l'éligibilité des activités et non du poste, et de la réversibilité. Sur le principe, il ne déroge en aucune façon aux règles de droits et obligations du travail.

Face à ces différentes évolutions d'organisation du travail, un projet de **Charte du télétravail** en cohérence avec celui de Decazeville Communauté a été élaboré. Cette charte fixe notamment les missions non compatibles avec le télétravail, les modalités d'organisation du télétravail au sein de l'établissement, la procédure de demande de télétravail, les droits et obligations des agents en télétravail, les modalités de suivi de l'exercice des fonctions des agents en télétravail, les engagements mutuels de l'employeur et des agents en télétravail.

Le Comité de direction à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré,

-Valide l'instauration du télétravail au sein de l'Office de Tourisme et du Thermalisme de Decazeville Communauté à compter du 1er novembre 2022, pour les agents permanents de droit privé.

NB: les agents de droit public mis à disposition par Decazeville Communauté à l'Office de Tourisme Communautaire sont concernés par l'instauration du télétravail au sein de Decazeville Communauté suite à la délibération du Conseil Communautaire du 21/12/2022.

- Valide la charte du télétravail de l'Office de Tourisme et du Thermalisme de Decazeville Communauté et son annexe comme ci-annexée,
- Autorise le Président à signer tous documents afférents au télétravail.

Charte du télétravail – Annexe 2

▶8 – Convention de prestations de services maintenance Terra Olt

L'actuel Terra Olt a bénéficié en 2021 de nouveautés techniques avec notamment la nouvelle salle « l'Olt explorer/sous-marin virtuel » pouvant être exploitée sur 3 ou 4 années avant d'envisager d'autres améliorations et nouveautés au-delà de ce délai pour rester attractif.

Terra Olt est ouvert au public d'Avril à Octobre aux individuels sur certaines périodes et aux groupes sur réservation. Ainsi en dehors de la saison d'ouverture au public, un travail de maintenance reste important pour fiabiliser le fonctionnement de l'outil touristique en prévention de certaines pannes ou dysfonctionnements.

Sur la note sur le personnel des équipements touristiques présentée en comité de direction de l'Office de Tourisme le 28/02/2022 avait été précisée la mise en place d'un contrat de maintenance avec un prestataire, Patrick Innocenti, le créateur de la scénographie à Terra Olt, sur la période du 01 novembre 2022 au 31 mars 2023.

Depuis son départ à la retraite Patrick Innocenti a obtenu un statut privé lui permettant de contractualiser avec l'Office de Tourisme et du Thermalisme communautaire pour cette mission de maintenance via une convention, modèle joint en annexe.

Cette dernière sera reconduite chaque année sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Sera également précisée par le prestataire la liste précise des actions menées dans le cadre de cette maintenance.

Le Comité de direction à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, valide la convention de prestations de services de maintenance de Terra Olt et autorise le Président à signer tout document y afférent.

▶ 9 – Tarifs 2023 des prestations de l'Office de Tourisme

Packs partenaires 2023 pour les prestataires

Une présentation des différents **packs partenaires** de l'Office de Tourisme à destination des socioprofessionnels du territoire est réalisée en fin d'année pour l'année N+1.

Ces packs intègrent :

- des prestations de services d'accompagnement et de professionnalisation par l'Office de Tourisme
- des outils de valorisation et de promotion des différentes structures.

Une véritable plus-value pour ces prestataires d'adhérer à l'Office de Tourisme et du Thermalisme Communautaire présentée dans le GUIDE DU PARTENAIRE *(présentation du guide)*.

A destination:

- 1 / DES HEBERGEURS

	Proposition tarifs 2023	Tarif / hébergement
		supplémentaire
PACK NUMERIQUE	30 €	/
ACCOMPAGNEMENT A LA QUALIFICATION HBGT	30 €	/
PACK PRESENCE	90 €	45 €

PACK ESSENTIEL	130€	45 €
PACK PRIVILEGE (nb hbgts illimité)	240€	/
MAJORATION HORS DESTINATION DC / prestataire	50 €	/

	Pack Numérique	Qualification de l'hébergement	Pack Présence	Pack Essentiel	Pack Privilège
Numérique : Accès aux ateliers numériques, réception de la newsletter Pro, traductions en anglais et espagnol de vos informations SITA			Ø	Ø	Ø
Qualification de votre hébergement : pré-visite de conseil au classement des hébergements, accompagnement à la labellisation Qualité Tourisme Sud de France. Mise à disposition d'un livret d'accueil.		Ø	Ø	Ø	Ø
Présentation de votre hébergement sur une page dédiée du site internet					Ø
Publication dans le Guide Hébergement, format colonne 1/3 de page avec les informations pratiques et 1 photo					Ø
Invitation à un éductour annuel pour découvrir l'offre locale et devenir ambassadeur de la Destination			Ø		Ø
Information des disponibilités auprès de la clientèle pour les meublés de tourisme					
Publication dans le Guide Hébergement, encart publicitaire de 1/2 page					
Une publication sur la page Facebook de l'Office de Tourisme, avec un texte qualitatif et photos					
Mise à disposition d 'un carnet de voyages sur les suggestions de la Destination					
Publication dans le Guide Hébergement, encart publicitaire d'1 page complète					
Mise à disposition d'un présentoir format A5 avec la documentation de la Destination et autocollant "Partenaire Privilège"					
Mise à disposition de photos et vidéos pour promouvoir la Destination sur vos supports					
Reportage photo par un photographe professionnel avec un tarif négocié					
TARIFS	30 €	30 €	90 €	130 €	240 €
Majoration hors Destination Decazeville Communauté	×	×	+ 50 €	+ 50 €	+ 50 €

- 2 / DES PRESTATAIRES TOURISTIQUES

	Proposition tarifs 2023	
PACK NUMERIQUE	30 €	
PACK PRESENCE	90 €	
PACK PRIVILEGE	170 €	

	Pack Numérique	Pack Présence	Pack Privilège
Numérique : Accès aux ateliers numériques, réception de la newsletter Pro, traductions en anglais et espagnol de vos informations SITA	Ø		Ø
Rédactionnel valorisant votre structure dans le Guide Touristique, avec un descriptif, les horaires d'ouverture, les tarifs, les coordonnées complètes, les traductions en anglais et espagnol ainsi qu'une photo		Ø	Ø
Publication dans le Guide Touristique avec encart publicitaire de 1/2 page		Ø	
Invitation à un éductour annuel pour découvrir 'offre locale et devenir ambassadeur de la Destination			Ø
Une publication sur la page Facebook de l'Office de Tourisme en début d'année, avec texte qualitatif et photos			
Publication dans le Guide Touristique + encart publicitaire d'1 page complète			Ø
Mise à disposition d'un présentoir format A5 avec la documentation de la Destination et autocollant "Partenaire Privilège"			Ø
Mise à disposition de photos et vidéos pour promouvoir la Destination sur vos supports			Ø
Reportage photo par un photographe professionnel avec un tarif négocié			Ø
TARIFS	30 €	90 €	170 €
Majoration hors Destination Decazeville Communauté	×	+ 50 €	+ 50 €
Sans packs, seuls le nom de la struct numéro de téléphone seront ment			

Le Comité de direction à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, valide :

- -les tarifs 2023 des packs partenaires à destination des hébergeurs comme présenté ci-dessus
- -les tarifs 2023 des packs partenaires à destination **des prestataires touristiques** comme présenté cidessus

9 - Tarifs 2023 des équipements et prestations de l'Office de Tourisme (Terra Olt, visites guidées, excursions,)

TARIFS PRESTATIONS BATEAU 2023		I (des 35 nax)	TARIFS PARTENAIRES (par conventionnement)	TARIFS INDIVIDUEL	Groupes = asso, autocaristes et VVF Partenaires = Odalys, Thermes, OT Figeac, CE	
		adultes	12,00	13,00	14,00	
		habitants de Decazeville Communauté	///////////////////////////////////////	///////////////////////////////////////	12,00	
CROISIERE COMMENTEE (2h)	CROISIERE COMMENTEE (2h)	personne handicapée (sur présentation de la carte)	///////////////////////////////////////	///////////////////////////////////////	11,00	
		enfants de 8 à 12 ans	8,00	8,00	8,00	
		enfants de moins de 8 ans	gratuit	gratuit	gratuit	
BATEAU L'OLT	CROISIERE THEMATIQUE	adultes	///////////////////////////////////////	///////////////////////////////////////	10,00	
	CROISIERE MEMATIQUE	enfants de moins de 12 ans	///////////////////////////////////////	///////////////////////////////////////	8,00	
CROL						
		centres IME, groupes scolaires, centres de loisirs enfants - de Decazeville Communauté	5.00	///////////////////////////////////////	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	1 accomp. gratuit par tranche de 5 pers.
	CROISIERE SCOLAIRE (1h30)	centres IME, groupes scolaires, centres de loisirs enfants - hors Decazeville Communauté		///////////////////////////////////////		Au-delà : 12 € / adulte suppl.

LOCATION	Arrivée à h	l'heure supplémentaire	2 H	3 H	RC du client demandée
DU BATEAU avec équipage		100,00	350,00	450,00	et caution 500 €
FORMULE	adultes		30,00	///////////////////////////////////////	///////////////////////////////////////
HIER UN VILLAGE	enfants 7 à 11 ans	OPTION 1 : CR commentée 2 h + spectacle à 22h15	15,00	///////////////////////////////////////	////////
réservée aux groupes	enfants de moins de 7 ans		gratuit	///////////////////////////////////////	///////////////////////////////////////

NB: les tarifs 2023 intégrant une formule restauration au package avec la croisière commentée et avec la formule du spectacle Hier un Village seront délibérés ultérieurement liés au résultat du nouveau marché public qui sera lancé.

TARIFS TERRA OLT 2023			TARIFS PARTENAIRES (par conventionnement)	TARIFS INDIVIDUEL
	adultes	6,00	6,00	7,00
	enfants de 8 à 12 ans	4,00	4,00	4,00
	enfants de moins de 8 ans	gratuit	gratuit	gratuit
VISITE AUDIOGUIDEE	centres IME, groupes scolaires, centres de loisirs enfants / de			
	Decazeville Communauté		///////////////////////////////////////	///////////////////////////////////////
	centres IME, groupes scolaires, centres de loisirs enfants - hors			
	Decazeville Communauté	3,00	///////////////////////////////////////	///////////////////////////////////////

TARIFS VISITES GUIDEES 2023		TARIFS GROUPE (dès 20 pax)	TARIFS PARTENAIRES (par conventionnement)	TARIFS INDIVIDUEL
<u> </u>				
	adultes	3,00	///////////////////////////////////////	4,00
	enfants de 8 à 12 ans	///////////////////////////////////////	///////////////////////////////////////	2,00
VISITE GUIDEE (durée 2h)	enfants de moins de 8 ans	///////////////////////////////////////	///////////////////////////////////////	gratuit
	Majoration de 50 % les week-ends et jours fériés	4,50	///////////////////////////////////////	///////////////////////////////////////
	Pass 3 visites	///////////////////////////////////////	///////////////////////////////////////	10,00
FORFAIT SCOLAIRE	Forfait scolaire par classe	20,00	///////////////////////////////////////	///////
	Ecoles, collèges, lycées, centres de loisirs de Decazeville Cté	gratuit	///////////////////////////////////////	////////
VISITE FLASH (durée 1h)	adultes	2,00	///////////////////////////////////////	2,00
	enfants moins de 12 ans	gratuit	///////////////////////////////////////	gratuit
STREET ART INTEGRALITE DCZ	bus affreté par le groupe - durée 3h	4,50	///////////////////////////////////////	///////////////////////////////////////

				TABLES	
TARIFS EXCURSIONS 2023			TARIFS GROUPE	TARIFS PARTENAIRES (par conventionnement)	TARIFS INDIVIDUEL
	DEMI JOURNEE	adultes	///////////////////////////////////////	///////////////////////////////////////	9,00
		enfants de moins de 12 ans	///////////////////////////////////////	///////////////////////////////////////	gratuit
		supplément en cas de visite payante intégrée à l'excursion-ad	///////////////////////////////////////	///////////////////////////////////////	prix de la visite
		supplément en cas de visite payante intégrée à l'excursion-enf			2,00
JOURNEE	IOURNEE	adultes	///////////////////////////////////////	///////////////////////////////////////	18,00
	JOSHNEL	enfants de moins de 12 ans	///////////////////////////////////////	///////////////////////////////////////	gratuit
FORMULES A LA JOURNEE 2023		TARIFS GROUPE	TARIFS PARTENAIRES (par conventionnement)	TARIFS INDIVIDUEL	
Possibilité de circuits journées avec prestations à la carte		nous consulter	///////////////////////////////////////	///////////////////////////////////////	

Le Comité de direction à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, valide l'ensemble des tarifs 2023 comme présentés ci-dessus.

▶ 10 – Diagnostic de l'hébergement touristique marchand Decazeville Communauté – CRTLO et ADAT



Introduction

L'Office de Tourisme du Pays Decazevillois-Vallée du Lot est en réflexion sur sa stratégie de développement touristique et sur certains projets d'hébergements touristiques sur son territoire, notamment la transformation d'un ensemble bâti en gîte ou auberge collective, dans la commune de Saint-Parthem, dans le but d'accueillir une clientèle de séjour et/ou itinérante. Ce projet bénéficie d'un accompagnement d'Aveyron Ingénierie.

Dans la volonté de nourrir cette réflexion, l'Office de Tourisme a souhaité réaliser un diagnostic de l'offre d'hébergement marchand sur son territoire. Ce diagnostic a plusieurs objectifs :

- 1/ Déterminer les spécificités touristiques du territoire d'étude
- 2/ Avoir une meilleure connaissance de l'offre d'hébergement marchand existante sur le périmètre identifié
- 3/ Apporter des pistes sur le développement de l'offre d'hébergement marchand à court et moyen terme

Le cheminement proposé est donc le suivant :

- 1/ Présentation des spécificités géographiques, naturelles et touristiques du territoire
- 2/ Analyse de l'offre d'hébergements marchands (hôtellerie, hôtellerie de plein air, locatif, etc.)
- 3/ Analyse de l'offre locative commercialisée sur les plateformes Airbnb et VRBO
- 4/ Focus sur les communes de Decazeville, Saint-Parthem, Cransac, Firmi et Conques-en-Rouergue
- 5/ Préconisations spécifiques pour le développement de l'offre d'hébergement marchand

Diagnostic composé de 66 pages, sera transmis par mail.

SYNTHESE CI-DESSOUS

Préconisations

Hormis les Thermes de Cransac, le territoire de Decazeville Communauté dispose d'une offre touristique limitée. Cependant, il peut bénéficier de l'attractivité de sites majeurs situés à moins de 45 minutes, et de grands itinéraires vélo et pédestre. On constate une offre d'hébergement marchand intéressante pour le territoire, en lien avec les pratiques d'itinérance et le thermalisme, toutefois elle est peu qualifiée et peu engagée dans des démarches de spécialisation.

Préconisation n°1 : Accompagner les propriétaires existants dans le développement de la qualité de leur offre

Le positionnement nature et itinérance est un atout pour le territoire. Une offre d'hébergement marchand différenciante et attractive pour elle-même peut participer à en faire un lieu de séjour intéressant pour des visiteurs en quête de slow tourisme et de découverte de la destination Pays Decazevillois - Vallée du Lot. Un travail peut être engagé sur la montée en qualité des meublés de tourisme et sur l'engagement dans des démarches de qualification et de spécialisation, en matière de tourisme durable, d'accessibilité, etc. Une stratégie globale peut être engagée dans la montée en qualité des hébergements marchands et son adaptation aux

Préconisation n°2 : Renforcer l'attractivité sur l'itinérance

Les structures d'hébergement existantes ne sont pas qualifiées sur la question de l'itinérance (vélo / pédestre) alors que plusieurs itinéraires traversent le territoire. Une stratégie globale pourrait être développée, dans laquelle l'offre d'hébergement marchand doit être qualitative.

Préconisation n°3 : Développer une offre spécialisée dans l'agritourisme

Le développement de l'agritourisme et des équipements d'accueil en camping dans les établissements agricoles pourrait être une opportunité pour le territoire, à travers les réseaux Accueil Paysan et Bienvenue à la ferme.

Préconisation n°4 : Implanter des hébergements différenciants permettant d'élargir la gamme de l'offre

On observe une dynamique certaine sur le positionnement hébergements atypiques. Le périmètre du Pays Decazevillois - Vallée du Lot en est totalement dépourvu, sans doute pour des raisons de constructibilité et des raisons foncières. Cependant, le développement d'une offre d'hébergement atypique de qualité, en accord avec le positionnement de la destination et les tendances actuelles du marché de l'insolite, pourrait renforcer l'attractivité de la destination.

Préconisation n°5 :

Concernant le projet de Saint-Parthem, une diversification des activités doit être envisagée pour assurer l'équilibre économique du projet. Une étude approfondie sur l'ouverture des établissements à la nuitée et sur le passage réel de la clientèle itinérante pourrait permettre de définir si l'offre existante est adaptée à une clientèle itinérante et si la création d'un établissement dédié à celle-ci est pertinente.

Sur tous ces sujets (insolite, hôtellerie rurale, itinérance), voir Web'Invest https://pro.tourisme-occitanie.com/plateforme-de-services/webinaires-replays/les-web-invest/

► 11 – Informations diverses

-Date de pot de départ à la retraite Patrick I et cadeau un couteau Liadou – Merc 09 Novembre à 18 h 30 salle Puy de Wolf

-Point sur les Ventes en Ligne 2022 :

	VEL 2021	VEL 2022	Tx d'évolution
Croisière matinale	76	101	+ 33 %
Croisière après-midi	43	117	+ 172 %
Visites guidées	6		
Terra Olt		23	
TOTAL VEL	125	241	+ 92.8 %

Soit un CA VEL 2022 de 2313 € TTC

-Point groupe de travail parc intercommunal

Le travail se poursuit avec un accompagnement de l'ADEFPAT et une prochaine réunion le 20/10 à 13h45 à la salle François Fabié à Aubin.

Tour de table des professionnels et représentants touristiques

-Jean-Pierre BALDIT fait état que sur certains territoires, dans les brochures sont intégrés des encarts mettant en valeur les personnalités historiques locales. Il serait intéressant de réfléchir à la mise en avant de ces figures historiques locales des 12 communes tant au niveau support papier que sur le site internet par exemple.

Laurence WENZEK précise que sur le site internet de Livinhac le Haut une page est dédiée à ces personnalités livinhacoises.

-Sabine GODIN indique des retours de certains clients touristes sur des points à améliorer avec notamment la Place de Cransac qui reste « triste » et sur le bâtiment de l'OT de Decazeville et du square Ségalat manquant parfois d'entretien et de modernisation. Michel RAFFI précise qu'un projet privé est en cours de réalisation en centre bourg intégrant la place de Cransac en termes d'hébergement pour séniors, sportifs et touristes et que cette réhabilitation contribuera à redonner de la vie à la place centrale. Magali SOUBIROUX précise pour la remarque sur l'OT de Decazeville que cette dernière avait déjà été soulevée par l'auditeur qualité lors du renouvellement de la Marque Qualité Tourisme. Il conviendra de se pencher sur la question auprès de la municipalité Decazevilloise lors du réaménagement du Square Ségalat et ainsi du déménagement de l'Office de Tourisme.

Sabine GODIN soulève les excellents retours sur les installations de Feu par la Compagnie Carabosse le samedi 17/09/2022 tant au niveau des avis des visiteurs et habitants qu'au niveau de la propreté du site à l'issue de l'évènement : une vraie réussite ! Elle remercie la municipalité et les partenaires pour leur engagement et l'organisation. A ce sujet, Francis CAYRON complète en adressant ses remerciements à l'équipe de l'OT ayant travaillé aux côtés du Service Culture lors de cet évènementiel représentant l'ouverture de la saison culturelle.

André ROMIGUIERE expose les différentes animations et temps forts : la rando d'Agnac avec 55 participants, Flagn'Art proposé tous les 2 ans. Il a également accompagné un groupe sur la journée avec au programme le bateau, Terra Olt, le noiseraie. Il participe également au jury du Prix du Pays Noir, à la mise en place de balades contées. Par ailleurs il encadre un groupe d'Aidants du Tarn et participe au téléthon.

Stéphanie ROQUES présente un bilan très satisfaisant de fréquentation du spectacle de la saison 2022, avec 7 dates et un peu plus de 20 000 spectateurs accueillis. Pour des raisons de sécurité et de qualité d'accueil, la jauge a été limitée à 3000 places par représentation faisant ainsi quelques personnes frustrées de par la complétude de certaines dates 3 jours avant.

76 groupes ont été accueillis contre 68 en 2019.

Au niveau tarification des places pour le public, une augmentation est prévue liée notamment à l'augmentation des tarifs de prestations techniques au niveau son, mapping ...

Tarifs 2023 individuels:

22 € adulte / 18 € tarif réduit 12-18 ans et même tarif pour les groupes / 7 € enfants de 7 à 12 ans / gratuit pour les moins de 7 ans.

Elle entreprend actuellement un travail urgent pour la formule restauration à la salle des fêtes du fait de la fermeture du restaurant Rols pour intégrer dans les packages auprès des professionnels du tourisme.

Nicolas JACQUEMIN annonce une fréquentation cette année d'environ 3600 curistes contre 2800 l'an passé, ce qui reste encourageant. Les tendances nationales indiquent qu'il y aurait de plus en plus de « primo curistes » qui anticipent et prennent soin de leur santé.

2 journées portes ouvertes ont été proposées avec pour chacune entre 170 et 200 personnes entre les soins du matin et les visites des installations l'après-midi.

Pour 2023, il enregistre une augmentation des réservations de 6 % par rapport à l'an dernier à cette période. Le covid a modifié les habitudes de réservations des curistes qui réservaient avant la crise, d'une année sur l'autre et qui maintenant réservent quelques mois à l'avance. Cela est également lié au fonctionnement des médecins qui attribuent également les rdv sur ces derniers délais.

Dates 2023: du 01/03 au 21/11, soit une semaine de cure en moins par rapport à 2022.

2023 représentera les 20 ans du bâtiment des Thermes et les 60 ans du retour au thermalisme, ces 2 anniversaires sont en réflexion sur le programme.

Jean-Paul GINESTET fait état de le bonne saison de la base nautique de Bouillac. Une journée sportive de compétition a été proposée en septembre à la base et réalisée avec succès. Est prévu l'achat de 2 pédalos pour remplacer les actuels.

Gilles PONS remercie le Président de l'OT d'avoir organisé cette séance du comité de direction à Bouillac et souligne l'effet positif de se déplacer sur les salles des communes du territoire et invite le comité de direction à une collation à la fin de la réunion.

Jean-Michel REYNES remercie le travail réalisé par l'équipe de l'Office de Tourisme, soulève la satisfaction de la clientèle et précise qu'il convient de multiplier les activités proposées pour rester attractif. Il souligne les efforts réalisés en matière de dépenses et de maîtrise des coûts de fonctionnement pour ensuite investir. Il souligne et remercie Patrick I pour son investissement à Terra Olt. Il conviendra de réfléchir en amont à une solution pour l'évolution de Terra Olt dans quelques années pour rester attractif n'ayant plus son concepteur au sein de l'équipe.

Jean-Michel REYNES informe le comité de direction que la candidature de Decazeville Communauté a été retenue à l'Appel A Projet AVELO 2 lancé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire et l'ADEME. Cela permettra d'aider la collectivité financièrement dans la définition et la mise en œuvre d'une politique cyclable. 2 autres territoires aveyronnais ont été retenus : la ville d'Espalion et la Communauté de Communes de Conques Marcillac. Le projet de Decazeville Communauté étant de mettre en œuvre une politique cyclable sur le territoire pour faire du vélo un véritable moyen de déplacement.

Roland JOFFRE indique que la commune de Livinhac le Haut a obtenu la dénomination commune touristique et a été labellisée par l'Agence Française des Chemins de Compostelle : « Commune Halte sur les chemins de Compostelle ». L'Office de Tourisme communautaire a accompagné la commune sur ces 2 dossiers. Par ailleurs l'œuvre d'art refuge « Vivre seule » dans le cadre de Fenêtres sur le Paysage a été inaugurée courant septembre en présence de l'artiste Elias Guenoun et de nombreux invités, élus et partenaires.

Michel RAFFI remercie Gilles PONS et Jean-Paul GINESTET de nous avoir accueillis à la Grange du Château bouillacoise.

Il informe le Comité de direction d'un amendement (n° AS699) au PLFSS 2023 (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale) visant à conditionner le remboursement des cures thermales à l'évaluation de leur Service Médical Rendu par la Haute Autorité de Santé (HAS).

Le CNETh (Centre National des Etablissements Thermaux) qui représente l'ensemble des 113 établissements thermaux et leurs salariés juge cet amendement inopportun à bien des égards en ce qu'il modifierait les règles d'évaluation du Service Médical Rendu thermal jusqu'alors définies en concertation avec l'Assurance maladie, et qu'il pourrait économiquement anéantir un secteur déjà fragilisé par la crise sanitaire.

Michel RAFFI rejoint par Nicolas JACQUEMIN appellent donc à la vigilance sur cet amendement, une correspondance ayant été adressée aux parlementaires pour faire barrage à ce dernier. Michel RAFFI remercie à son tour la directrice et toute l'équipe de l'Office de Tourisme, permanents et saisonniers, pour le travail mené durant la saison touristique qui a permis de réaliser une année vraiment satisfaisante dans le cadre d'un contexte encore quelque peu perturbé.

Fin de la séance à 22 h 25.

Document rédigé par Magali SOUBIROUX.

OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE

L'ENVOL place Jean Jaurès 12110 CRANSAC-LES-THERMES tourisme@decazeville-communaute.fr

Bureau de Cransac : 05 65 63 06 80 /Bureau de Decazeville : 05 65 43 18 36 /Bureau de Flagnac : 05 65 63 27 96